

Devenir chargé de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement

Cette formation est assurée par une formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS



Public :

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS. Ce format est uniquement proposé aux établissements de moins de 150 salariés

Pré-requis :

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'établissement et à la définition d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir dérouler les étapes de la démarche de prévention des TMS dans le cadre du projet de prévention conduit par leur chef d'établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est utile d'avoir des connaissances sur les bases de prévention des risques professionnels.

Objectifs :

- Identifier le risque de TMS
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation

Contenu :

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- Le reporting TMS Pros

Méthodes pédagogiques :

- Exposés didactiques
- Mises en situation
- Echanges et retours d'expériences
- Point d'avancement téléphonique durant l'intersession

Durée :

3 jours (21 heures) de formation en salle (2 j + 1 j) + 2 demi-journées d'accompagnement

Effectif :

8 personnes maximum

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation

Tarif :

Nous contacter